

## Principe directeur

---

*actionuni le corps intermédiaire* est l'organisation faitière du corps intermédiaire de toutes les hautes écoles suisse, d'après l'article 2, paragraphe 2 de la LEHE. Nos membres sont les organisations du corps intermédiaire des universités suisses, des EPF, des hautes écoles professionnelles et hautes écoles pédagogiques.

*actionuni le corps intermédiaire* est une association selon l'article 60 et suivants du CC. Elle remplit des objectifs d'utilité publique et elle est politiquement indépendante.

- Nous oeuvrons à l'amélioration des conditions de travail et des perspectives de progression des personnes du corps intermédiaire des hautes écoles suisses. Nous intégrons dans cette mission les principes d'égalité des chances et de genre.
- Nous sommes une partenaire constructive dans l'élaboration commune de la future place universitaire suisse, visant à l'accroissement de la qualité et de l'attractivité de notre recherche et de notre formation. À cet égard, l'indépendance de la recherche et de l'enseignement sont pour nous un élément central d'une place universitaire performante.
- Nous représentons les intérêts des hautes écoles suisses dans un dialogue ouvert avec les organes des hautes écoles, les autorités, les autres institutions de recherche et celles en lien avec le domaine universitaire, ainsi qu'avec le public intéressé.
- Nous prenons en considération nos droits, nos devoirs et nos chances de coopération.
- Nous informons et nous mettons en relation nos organisations membres. Nous soutenons une démarche coordonnée et le renforcement des organisations du corps intermédiaire des hautes écoles suisses.
- Nous prenons position sur des questions de politique universitaire aussi bien dans le contexte national qu'international et nous entretenons un dialogue respectueux avec tous les protagonistes de la politique universitaire.
- Nous agissons et décidons de façon consensuelle et transparente.

Zurich, juin 2016